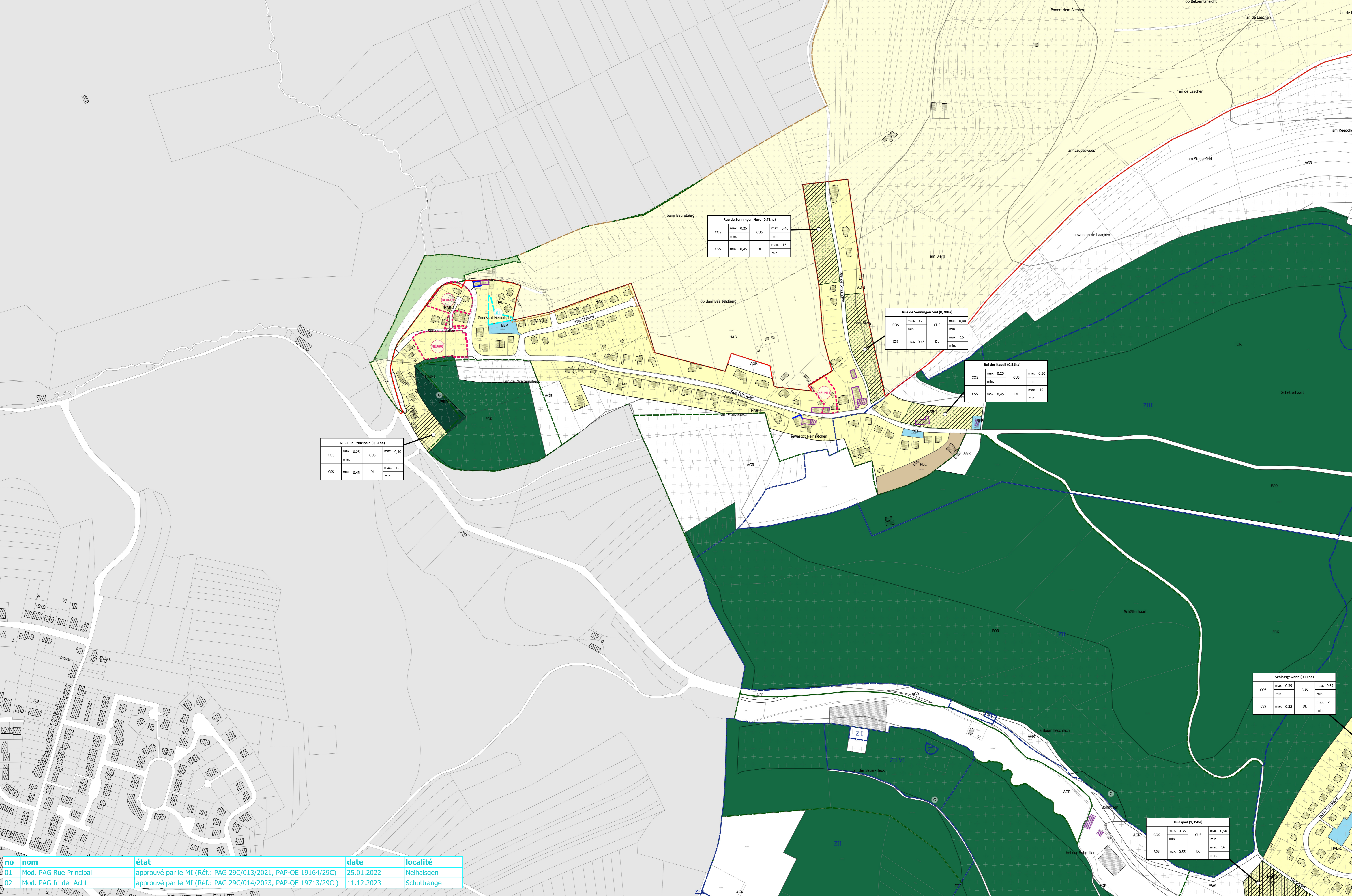


Numéro	Nom	Référence	Date d'approbation	Surface [en ha]
MUNS01	PAP "Sydrall - Gewerbegebiet II-III + Grünplan"	10282	11.06.1999	33,98
MUNS02	PAP "Um Klapp"	17677/29C	03.02.2017	0,15
MUNS08	PAP "Beim Schlüss"	13080/29C	27.07.2006	2,62
MUNS12	PAP "In der Langwiese"	17171/29C	01.12.2014	0,11
MUNS14	223 rue Principale Munsbach	17806/29C	19.09.2017	0,08
NEUH04	PAP "Rue de la Vallée - Nord"	17337/29C	27.08.2015	0,37
NEUH05	PAP "Rue de la Vallée - Sud"	17476/29C	22.04.2016	0,42
NEUH11	PAP Fischer Rue Principale	12590	31.07.2001	0,19
SCHR11	PAP "Rue d'Ostrange Lehnertz"	18098/29C	10.10.2018	0,38
SCHR15	PAP "Schlössgewann"	18289/29C	22.10.2018	0,11
SCHU01	PAP "Hannert Thommes"	14098/29C	20.07.2006	2,01
SCHU02	PAP "In der Acht - Paul Welter"	17577/29C	04.10.2016	0,2
SCHU03	PAP "An der Uecht"	12353/29C	29.05.2002	1,43
SCHU05	PAP "Kraizgaas"	14010/29C	24.05.2004	0,11
SCHU06	PAP "Op dem Grousbaur"	12784	08.10.2001	1,14
SCHU08	PAP "Am Leye-Bierg - Centre"	16417/29C	04.11.2011	1,45
SCHU09	PAP "An den Hecken"	18119/29C	10.04.2018	0,11
SCHU10	PAP "An den Alzängen"	17747/29C	11.04.2018	0,27
SCHU14	PAP "Rue du Village"	16656/29C	12.04.2013	0,62
SCHU17	PAP "Sentier de l'Église"	17985/29C	27.04.2017	0,07
SCHU18	PAP "Consorts Schummer"	16553/29C	27.08.2012	0,17
SCHU23	PAP "In der Acht / Eifelhaus"	17748/29C	27.02.2017	1,25
UEBE02	PAP "Bachhausen"	15513/29C	03.05.2012	0,19
UEBE03	PAP "An den Alzängen"	16058/29C	21.01.2010	0,72
UEBE04	PAP "In den Alzängen (La croix)"	17037/29C	15.07.2014	0,05



Légende du plan d'aménagement général

Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- Zone d'habitation 1
- Zone d'habitation 2
- Zone mixte villageoise
- Zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et d'équipements publics
- Zone de bâtiments et d'équipements publics - affectation parc
- Zone d'activités économiques communales type 1
- Zone de gares ferroviaires et routières
- Zone de sport et de loisirs
- Zone spéciale hôtelière
- Zone de jardins familiaux

Zone verte:

- Zone agricole
- Zone forestière
- Zone de verdure

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »:

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones superposées:

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- Zone d'aménagement différé

Zone de servitude urbanisation:

- Zone de servitude urbanisation « Cours d'eau »
- Zone de servitude urbanisation « Couloir verte »
- Zone de servitude urbanisation « Intégration paysagère »

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés":

- Couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- Couloir pour projets de mobilité douce

Zones de risques naturels prévisibles:

- Zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain
- Zone d'inondation (HQ10)
- Zone d'inondation (HQ100)
- Zone d'inondation (HQExtrem)

Zone de bruit (© Administration de l'environnement, 2016)

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal:

- Secteur protégé de type « environnement construit »
- Construction à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Alignement d'une construction existante à préserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la gestion de l'eau
- à l'aménagement du territoire
- à la protection des sites et monuments nationaux

Indication à titre indicatif et non-exhaustif:

- PAP dûment approuvé ou en cours de procédure
- Habitat d'espèces art. 21 Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zones de protection Natura 2000
- Délimitation des zones BEP

Plan d'occupation du sol "Aéroport et environs" (version modifiée par RGD 10 août 2018):

- Périmètre du POS
- Zone d'espace vert (EV)
- Zone de bâtiments et équipements publics d'un à plusieurs étages
- Zone rurale (RUR)

Fond de Plan (PCN 12.03.2018):

- Parcellaire
- Bâtiment existant
- Limite communale
- Cours d'eau (BD-L-TC 2008)
- Bâtiment ajouté (photo aérienne 2017)
- Bâtiment démolé (photo aérienne 2017)

INDEX	DATE	COMMENTAIRES
A	08.11.2018	Modifications selon la séance du conseil communal du 07 novembre 2018
B	07.06.2019	Prise en compte des modifications pour le vote du conseil communal selon les avis et observations
C	03.02.2020	Modifications suite aux décisions du RECOS et REC
D	27.04.2020	Modifications suite à l'approbation par l'Assemblée communale de l'avis de l'expert pour le POS (03.02.2020)
E	21.08.2024	Version coordonnée selon les modifications approuvées du PAG (E.L.D.)
F		
G		

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

COMMUNE DE SCHUTTRANGE

PROJET

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL - version coordonnée

PLAN

Localité de Neuhausgen

BUREAU D'ÉTUDES

zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire

DESSINÉ PAR: AGR
VÉRIFIÉ PAR: HNR
DATE: 27.04.2020
FICHER: P:\UF-SC2023\2023335-ZP-ZILM_PAG_PAP-QE Schuttrange_geslon version coordonnée_Version coordonnée
PLAN N°: 20140510_ZP_SCHU_PAG_PG_05_e

FORMAT: DIN A0 (841 x 1189 mm)
ÉCHELLE: 1:2.500
0 50 100 m

FORMULE DE PLAN: Le présent document est réservé à l'usage de la commune de Schuttrange.

no	nom	état	date	localité
01	Mod. PAG Rue Principal	approuvé par le MI (Réf.: PAG 29C/013/2021, PAP-QE 19164/29C)	25.01.2022	Neihausgen
02	Mod. PAG In der Acht	approuvé par le MI (Réf.: PAG 29C/014/2023, PAP-QE 19713/29C)	11.12.2023	Schuttrange